

DECISION 13/25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Borne automatique Square Sarret

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les devis sollicités et reçus,

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise BARTHE SASU, 4 chemin de Panloup 39570 POIDS de FIOLE pour un montant de 14 238.24€ TTC pour la fourniture et pose d'une borne automatique et reprise de la clôture du square Sarret

Arbois, le 24 avril 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE